



Ecoloustics : la transition énergétique à l'école



« Les énergies dans ma commune, hier, aujourd'hui et demain » : tel est le thème du concours Ecoloustics⁽¹⁾ qui sera organisé par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or durant l'année scolaire 2017-2018.

Un concours pour le cycle 3

Le concours s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème}) des écoles et collèges du département de la Côte-d'Or, excepté ceux de la métropole du Grand Dijon. Ils devront présenter un dossier (écrit, dessiné, audio, vidéo, site internet...) présentant l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans leur commune, autrefois, aujourd'hui et dans un futur plus ou moins proche.

Comprendre la transition énergétique

Ce dossier leur permettra d'appréhender la notion de « transition énergétique », qui s'illustre par des changements de production (hier le charbon, demain le solaire...) et de consommation : chauffage au bois, radiateur électrique, réseaux de chaleur mais aussi isolation, pilotage des appareils... Il s'agira donc d'un travail transversal (sciences, histoire...) et prospectif.

Pour enrichir leur travail, élèves et enseignants pourront visiter des installations de production renouvelable.

Le concours récompensera au moins une classe de chaque niveau (juin 2018). Les meilleurs dossiers participeront à une sélection nationale, pour une remise des prix à Paris également en juin 2018.

Téléchargez la plaquette de présentation du concours en cliquant [ici](#)

¹⁾ Ecoloustics est un concours imaginé et conçu par territoire d'énergie Loire.



Assises de l'énergie en Côte-d'Or, une deuxième édition pour mettre en œuvre la transition énergétique

Qu'est-ce que la transition énergétique ? Quels sont les objectifs en Côte-d'Or ? Comment les élus peuvent-ils s'emparer du sujet afin de répondre aux nouveaux besoins énergétiques ? Voici quelques-unes des questions auxquelles ont tenté de répondre les différents acteurs invités à la deuxième édition des Assises de l'énergie en Côte-d'Or. Organisé par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, cet événement s'est tenu le 20 octobre 2017 au Palais des Congrès de Beaune et a mobilisé quelques 300 élus et acteurs du monde de l'énergie. [En savoir plus](#)



Vous avez dit PCAET ?

Quand les questions énergétiques s'invitent dans l'aménagement du territoire, il y a forcément un PCAET (pour Plan Climat Air Énergie Territorial) derrière.

Véritable feuille de route de la politique durable que va mener la communauté de communes (ou EPCI), le PCAET aborde les interactions entre les questions énergétiques, climatiques, environnementales et la qualité de l'air (nouvellement intégrée). L'énergie y figure en bonne place : maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire (efficacité énergétique, pilotage intelligent, éclairage public...), développement de l'emploi local grâce aux énergies renouvelables ou de celle des artisans avec une stratégie de rénovation énergétique, baisse des factures des habitants du territoire... Qu'elle soit tenue ou non (voir encadré ci-dessous), l'EPCI engagé dans une telle démarche se dote « d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire ».

	Avant la LTECV*	Après la LTECV*
	PCET	PCAET
Les « Obligés »	Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (communes, départements et régions)	EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants

Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la publication de leur PCAET a pu être reportée

Forts de son expertise en matière de réseaux d'énergie, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'éclairage public ou encore de mobilité électrique, le SICECO propose aux EPCI, dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire, un accompagnement technique et financier afin d'élaborer puis de mettre en œuvre ce projet, avec un focus sur les données énergétiques. Ainsi, les EPCI sont conseillés et soutenus dans leur démarche de maîtrise de la demande en énergie et plus globalement dans l'intégration des questions énergétiques dans l'aménagement des territoires.

Comment réaliser un PCAET ? Quelles sont les clés de la réussite ? Trouvez toutes les réponses à vos questions dans le Guide sur les PCAET réalisé par la FNCCR et complété par le SICECO bientôt en ligne sur le site internet du SICECO

* Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015

Énergie : le programme du quinquennat

Plusieurs propositions de campagne du Président de la République concernaient l'énergie et devraient donc être appliquées durant le quinquennat. Emmanuel Macron envisage ainsi la fermeture de toutes les centrales à charbon, avec accompagnement des personnels, l'interdiction de toute expérimentation d'exploitation des gaz de schiste, et aucun nouveau permis d'exploitation d'hydrocarbures ne devrait être délivré. Un relèvement progressif de la taxe carbone est prévu, avec l'objectif de 100 euros la tonne de CO₂ en 2030.

Le Président s'est engagé à tenir l'objectif de 32% en termes d'énergies renouvelables et souhaite accélérer le développement du secteur : « *L'Etat devra encourager l'investissement privé pour mobiliser 30 milliards d'euros d'investissements* ». Surtout, il entend en « *finir avec les procédures qui s'empilent, en raccourcissant et en simplifiant les procédures de déploiement des énergies renouvelables* ».

Confirmant l'objectif de 50 % de nucléaire dans le mix électrique en 2050 et la fermeture de la centrale de Fessenheim (concomitante à la mise en service de l'EPR de Flamanville), il souhaite consolider les moyens de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment afin de disposer de « *conclusions, attendues pour 2018, sur la prolongation des centrales au-delà de 40 ans* ».

En amont, deux plans d'investissements dotés de 4 milliards d'euros sont annoncés : l'un pour rénover des bâtiments publics, de l'Etat et des collectivités locales, l'autre, dans un fonds public dédié à « *la moitié des logements-passoires des propriétaires les plus modestes dès 2022* ».

Enfin, le soutien de l'Etat à la mobilité électrique (bonus-malus à l'achat, accélération le déploiement des bornes de recharge) est confirmé. D'autres mesures pourraient être annoncées dans les jours qui viennent.

Obligations de rénovation énergétique dans le tertiaire

Le secteur tertiaire devra effectuer d'importants travaux de rénovation des locaux de plus de 2 000 m² d'ici 2020, afin de se conformer aux exigences du décret n° 2017-918 du 9 mai 2017. Doté d'une « obligation de résultats » selon le Ministère, ce texte fixe des objectifs très ambitieux : baisse d'au moins 25 % des consommations d'énergie d'ici 2020 puis poursuite des efforts, par tranche de 10 ans, pour que le parc tertiaire concerné réduise ses consommations d'énergie finale d'au moins 60 % en 2050 (par rapport à 2010). Les organismes concernés par le décret sont nombreux : collectivités territoriales, services de l'Etat, propriétaires et occupants de bâtiments à usage tertiaire privé, professionnels du bâtiment, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études thermiques, sociétés d'exploitation, gestionnaires immobiliers, fournisseurs d'énergies. Pour y parvenir, ils pourront mener un audit énergétique suivi d'un plan d'actions. Le coût du dispositif est lourd, selon le Conseil national d'évaluation des normes qui l'estime à 4,41 milliards d'euros en année pleine pour les collectivités territoriales. Les organismes représentatifs du commerce et de l'hôtellerie ont formé un recours contre ce décret, notamment en raison du calendrier imposant un plan d'actions d'ici le 1^{er} juillet 2017.

➔ **Une question sur ces nouvelles obligations, contactez votre CEP en cliquant [ici](#) !**

CEE : avez-vous pensé à finaliser votre dossier ? Attention, vous avez jusqu'au 20 novembre 2017 pour restituer votre dossier complet à votre CEP

Le dispositif des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) permet de valoriser les travaux d'efficacité énergétique réalisés sur le patrimoine bâti ou sur l'éclairage public. Comme tous les ans, le SICECO propose à ses adhérents de gérer leur dépôt sur le registre national pour les travaux réalisés sur leurs bâtiments. En savoir plus sur le dispositif, cliquez [ici](#).

Besoin d'aide pour finaliser votre dossier, cliquez [ici](#)

Agenda

À partir du 30 octobre : réunions des CLE (consulter le planning en cliquant [ici](#))

10 novembre et 8 décembre : assemblées générales du Comité syndical (DOB puis BP 2018)

SICECO - Territoire d'énergie Côte-d'Or

9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX - 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr

Directeur de la publication : Jacques Jacquenet

Dépôt légal en cours

Crédits photographiques : © SICECO, © FNCCR et © Sièml pour le GNV

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande ou désinscription, adressez-nous un message à contact@siceco.fr.



45

EN JUIN 2017, LA FRANCE COMPTE 75 STATIONS GAZ NATUREL VÉHICULE (GNV), DONT PLUSIEURS À L'INITIATIVE DE SYNDICATS D'ÉNERGIE (BOUCHES-DU-RHÔNE, ILE-DE-FRANCE, MAINE-ET-LOIRE, MORBIHAN, VENDÉE...).

D'AUTRES PROJETS SONT EN COURS UN PEU PARTOUT MAIS LA FRANCE RESTE LOIN DERRIÈRE SES VOISINS, AVEC PLUS DE 120 STATIONS EN SUISSE ET PRÈS DE 1 000 EN ALLEMAGNE ET ITALIE. LE SICECO LANCE DES INITIATIVES EN CÔTE-D'OR.

UN PROJET DE STATION GNV ? ENVIE D'ACQUÉRIR UN VÉHICULE « PROPRE » ? TÉLÉCHARGER LE MODE D'EMPLOI GRDF-FNCCR OU CONTACTER LE SICECO